

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/35/27
14 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

OCT 6 1980

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 91 et 22 de l'ordre du jour

UN/DA COLLECTION

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié
sous la cote A/35/L.2/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes des paragraphes 2, 4, 5 et 8 du dispositif du projet de résolution publié sous la cote A/35/L.2/Rev.1 concernant la situation au Kampuchea, l'Assemblée générale :

- Déciderait de convoquer au début de 1981 une conférence internationale sur le Kampuchea à laquelle devraient participer toutes les parties en conflit au Kampuchea et d'autres intéressés, dans le but d'aboutir à un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen (par. 2 du dispositif);
- Prierait le Secrétaire général de prendre toutes les dispositions voulues pour convoquer une telle conférence (par. 4 du dispositif);
- Demanderait, en attendant le règlement du conflit, que (par.5 du dispositif) :
 - a) Un groupe d'observateurs des Nations Unies soit stationné du côté thaïlandais de la frontière afin d'observer la situation le long de la frontière et de vérifier que seuls les civils kampuchéens obtiennent des secours internationaux;
 - b) Des zones de sécurité soient établies sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies dans la partie occidentale du Kampuchea à l'intention des civils kampuchéens déracinés qui se trouvent dans des camps près de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea ainsi qu'à l'intention de ceux qui se trouvent en Thaïlande et désirent retourner dans leur patrie;

- Prierait le Secrétaire général de consolider ses efforts en vue de coordonner les secours et de surveiller leur distribution, afin que cette assistance parvienne à tous ceux auxquels elle est destinée (par. 8 du dispositif).

Paragrapnes 2 et 4 du dispositif du projet de résolution (1 379 000 dollars)

2. S'agissant du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, la plus grande incertitude règne, au moment de l'établissement du présent document, en ce qui concerne le lieu et la date de la conférence proposée ainsi qu'au sujet d'autres questions telles que le nombre des participants, leurs frais de voyage et de subsistance, les besoins en ce qui concerne la documentation et le nombre de séances qui se tiendront simultanément. En cas de besoin, le Secrétaire général pourrait, à la lumière des renseignements supplémentaires dont il disposera, solliciter l'approbation du CCQAB pour que les ressources nécessaires soient avancées par prélèvement sur le fonds de roulement, dans le contexte de la résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires.

3. Pour donner une idée approximative de l'ampleur éventuelle de la conférence, on rappellera que l'on a proposé d'organiser celle-ci soit à New York soit à Genève, au début de l'année 1981, pendant une période de 12 semaines avec une phase initiale de deux semaines environ. Le programme des réunions déjà prévues à New York en 1981 ne permettant pas que l'on y ajoute une conférence de trois mois, et étant donné que plusieurs propositions de réunions supplémentaires à New York en 1981 exigeraient déjà que le Comité des conférences procède à quelques ajustements dans le calendrier, les estimations de coûts ont été faites en prenant Genève comme lieu de réunion. Il se pourrait cependant que le calendrier de Genève exige, lui aussi, le déplacement de certaines réunions et que le Comité des conférences doive envisager des ajustements appropriés.

4. En dépit de ce qui précède, les besoins en ce qui concerne les services de conférence ont été calculés sur la base des hypothèses suivantes :

- i) Dispositions prises pour assurer l'interprétation en cinq langues (A, C, E, F et R) à raison de deux séances par jour;
- ii) Des comptes rendus analytiques seraient établis pour les séances plénières;
- iii) Les documents seraient fournis dans les cinq langues mentionnées ci-dessus;
- iv) Il est prévu que, pour la première phase de la Conférence, une documentation de 50 pages serait établie avant la session, 200 pages pendant la session et 50 pages après la session. Pour la deuxième phase de la Conférence, on estime qu'il y aurait 50 pages établies avant la session, 400 pages pendant la session et 50 pages après la session;
- v) Sur l'ensemble de la documentation prévue ci-dessus, la documentation établie avant la session et après la session le serait à New York.

/...

Sur la base des hypothèses ci-dessus, les besoins prévus pour les services de conférence sont estimés à 1 351 400 dollars qui se répartissent comme suit :

Première phase (deux semaines)

	<u>dollars</u>	<u>dollars</u>	<u>dollars</u>
<u>Documentation</u>			
Avant la session			
Traduction, révision et dactylographie	20 100		
Reproduction et distribution	<u>2 700</u>		
		22 800	
Pendant la session			
Traduction, révision et dactylographie	74 500		
Reproduction et distribution	<u>9 300</u>		
		83 800	
Après la session			
Traduction, révision et dactylographie	20 100		
Reproduction et distribution	<u>2 700</u>		
		22 800	
<u>Service des séances</u>			
Traduction, révision et dactylographie	47 700		
Autre personnel de soutien	<u>7 100</u>		
		54 800	
<u>Comptes rendus analytiques</u>			
Traduction, révision et dactylographie	100 700		
Reproduction et distribution	<u>12 900</u>		
		<u>113 600</u>	
			297 800
			/...

5. L'estimation ci-dessus concernant la deuxième phase est fondée sur l'hypothèse que la conférence restera en session sans interruption; par conséquent, dans la mesure où la conférence interrompra sa session, ou ne continuera pas pendant la totalité de la période de 10 semaines, les besoins prévus pour les services de conférence s'en trouveront réduits de façon proportionnelle.

6. En dehors des besoins prévus ci-dessus pour les services de conférence, 28 500 dollars seront nécessaires pour les frais de voyage du personnel des services organiques dans l'hypothèse où un fonctionnaire de niveau SGA/SSG et deux fonctionnaires de niveau D-2/1 travailleront au service de la Conférence à Genève pendant la période de 12 semaines. Etant donné les besoins prévisibles en consultations, les estimations prévoient des crédits pour un certain nombre de voyages aller-retour à New York pendant le déroulement de la conférence.

7. Les besoins concernant la couverture par la presse ne peuvent pas être déterminés pour l'instant et seront examinés par le Secrétaire général dans le contexte de la résolution sur les dépenses imprévues et extraordinaires ou du deuxième rapport d'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981.

Paragraphes 5 a) et b) du projet de résolution

8. Au paragraphe 5 du projet de résolution, l'Assemblée générale demande, en attendant le règlement du conflit, que :

a) Un groupe d'observateurs des Nations Unies soit stationné du côté thaïlandais de la frontière afin d'observer la situation le long de la frontière et de vérifier que seuls les civils kampuchéens obtiennent des secours internationaux;

b) Des zones de sécurité soient établies sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies dans la partie occidentale du Kampuchea à l'intention des civils kampuchéens déracinés qui se trouvent dans des camps près de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea ainsi qu'à l'intention de ceux qui se trouvent en Thaïlande et désirent retourner dans leur patrie.

9. Pour ce qui est de l'alinéa a) du paragraphe 5, il convient de noter que le personnel civil des organismes des Nations Unies veille déjà à ce que seuls les civils kampuchéens bénéficient des secours internationaux. Cette surveillance se poursuivra et sera accrue dans la mesure du possible. Quant au stationnement d'un groupe d'observateurs des Nations Unies du côté thaïlandais de la frontière afin d'observer la situation le long de la frontière, le Secrétaire général a exposé sa position à ce propos dans son rapport sur "La situation au Kampuchea" (A/35/501, par. 7).

10. Pour ce qui est de l'alinéa b) du paragraphe 5, il semblerait nécessaire, avant d'établir des zones de sécurité sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies dans la partie occidentale du Kampuchea, d'obtenir l'accord et la coopération de toutes les parties au conflit. En attendant cet accord et la mise au point d'arrangements détaillés touchant les zones de sécurité proposées, il n'est pas possible de fournir dès à présent d'estimation des besoins financiers à ce propos. Le Secrétaire général prévoit en cas de besoin de demander, le moment venu l'autorisation d'engager les dépenses nécessaires, en vertu des dispositions de la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

/...

Paragraphe 8 du projet de résolution (465 900 dollars)

11. Au paragraphe 8 du projet de résolution, le Secrétaire général est prié de consolider les efforts déployés pour coordonner les secours et surveiller leur distribution de manière à ce que l'assistance parvienne à tous ceux à qui elle est destinée. A cet égard, jusqu'à présent, le Secrétaire général a procédé en vertu d'arrangements ad hoc, à l'aide de fonds provenant de donations volontaires faites à cette fin. Compte tenu de la demande de consolidation des efforts faite dans le projet de résolution, les ressources suivantes devront être prévues à cette fin au budget ordinaire.

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Section 1</u>		
Traitements et dépenses communes de personnel	316 500	
Indemnité de représentation	5 200	
Frais de voyage	36 000	
Communications	24 000	
Fournitures et services divers	5 000	
Mobilier et matériel de bureau	2 000	
		388 700
<u>Section 28 D</u>		
Dépenses au titre des services communs		<u>77 200</u>
Total		<u><u>465 900</u></u>

/...

12. Le personnel requis pour exécuter les tâches prévues au paragraphe 8 du projet de résolution se répartit comme suit :

Traitements et dépenses communes de personnel 316 500 dollars

- 1 Secrétaire général adjoint (Coordonnateur)
- 2 D-2
- 1 D-1
- 1 G-5
- 2 G-4

13. Les principales responsabilités en fait de coordination des opérations humanitaires des Nations Unies découlant de la situation au Kampuchea sont les suivantes :

- a) Coordination de l'assistance fournie par les institutions du système des Nations Unies;
- b) Coordination avec les principaux donateurs, les donateurs bilatéraux et les organismes bénévoles;
- c) Contacts ininterrompus avec les gouvernements et leurs représentants permanents;

Par conséquent, les fonctionnaires du niveau sus-indiqué auront à traiter avec leurs homologues des institutions et autorités intéressées et avec les pays donateurs. Des définitions d'emploi détaillées pour chacun des postes d'administrateur indiqués ci-dessus figurent dans l'annexe jointe.

Voyages officiels 36 000 dollars

14. Pour poursuivre la coordination et intensifier les efforts de surveillance des opérations d'assistance, on estime qu'il faudrait effectuer les voyages suivants :

	<u>Dollars</u>
SGA 4 voyages New York/Genève/ Hanoï/Phnom Penh/Bangkok	20 000
D-2 2 voyages Bangkok/Phnom Penh/ New York	8 000
Autres déplacements	8 000

/...

Communications

24 000 dollars

15. Le montant estimatif de 24 000 dollars devrait couvrir le coût des télégrammes, des communications téléphoniques, du courrier postal et de la valise diplomatique en provenance de Thaïlande. (Le coût des communications en provenance de New York est demandé sous la rubrique des Services communs.)

Fournitures et services divers

5 000 dollars

16. Ce poste comprend des dépenses de fournitures et de services non prévus ailleurs dans le coût estimatif du bureau de Bangkok, tels que les fournitures de reproduction et autres fournitures de bureau, les frais bancaires, les pertes de change, le prix des journaux et des périodiques, les fournitures et services de nettoyage, etc.

Mobilier et matériel de bureau

2 000 dollars

17. Le montant prévu sous cette rubrique couvre l'achat d'une machine à écrire, de bureaux, de chaises, d'un classeur et d'une machine de reproduction pour le bureau de Bangkok.

Résumé

18. En résumé, et sous réserve des hypothèses formulées dans le présent document, si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution, les dépenses additionnelles au titre des paragraphes 2, 4 et 8 du projet de résolution s'élèveraient à 1 845 800 dollars. Sur ce montant, 1 351 400 dollars revient aux services de conférence et aux services généraux connexes dans le contexte des paragraphes 2 et 4 du projet de résolution. Vers la fin de la session actuelle de l'Assemblée générale, lorsqu'on examinera le plan définitif des conférences, on indiquera dans l'état récapitulatif des services de conférence dans quelle mesure il sera possible de pourvoir à ces dépenses à l'aide des ressources existantes.

24. En conséquence, le Secrétaire général demande à l'heure actuelle un crédit de 494 400 dollars au titre des chapitres 1 et 28 D du budget-programme de l'exercice 1980-1981. En outre, une somme de 99 600 dollars est demandée pour les contributions du personnel au titre du chapitre 31, qui serait contrebalancée par un montant équivalent du chapitre 1 des recettes. Le montant total de la demande peut se récapituler comme suit :

	<u>Paragraphes 2 et 4</u> <u>du dispositif</u> (dollars)	<u>Paragraphe 8</u> <u>du dispositif</u> (dollars)	<u>Total</u> (dollars)
Chapitre 1	28 500	388 700	417 200
Chapitre 28 D		77 200	77 200
Chapitre 31		99 600	99 600
Chapitre 1 des recettes ...		(99 600)	(99 600)
	<u>28 500</u>	<u>465 900</u>	<u>494 400</u>

/...

Annexe

Définition d'emploi pour les postes d'administrateur

1. Titre du poste : Représentant spécial du Secrétaire général,
Coordination des programmes d'assistance humanitaire des
Nations Unies en faveur du Kampuchea
- Classe : Secrétaire général adjoint
- Service : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général,
Coordonnateur des programmes humanitaires des Nations Unies
en faveur du Kampuchea, à New York
- Fonctions : Chargé de coordonner les opérations humanitaires des
Nations Unies découlant de la situation au Kampuchea, y
compris les suivantes :
- a) Coordination de l'assistance fournie par les
institutions et programmes du système des Nations
Unies, par d'autres organes intergouvernementaux
et par des organismes bénévoles;
 - b) Coordination de l'assistance fournie par des
donateurs au Programme et par des donateurs
bilatéraux;
 - c) Consultations avec les gouvernements et autres
autorités directement intéressées au
fonctionnement du Programme;

Le Représentant spécial du Secrétaire général sera secondé
par deux coordonnateurs adjoints et leur personnel, qui
résideront à New York et à Bangkok, respectivement.

2. Titre du poste : Coordonnateur adjoint (New York)

Classe : D-2

Service : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général,
Coordonnateur des programmes humanitaires des Nations Unies
en faveur du Kampuchea à New York

Fonctions : Aider le Représentant spécial du Secrétaire général à
coordonner les opérations humanitaires des Nations Unies
découlant de la situation au Kampuchea dans toutes ses
tâches, y compris celle de se tenir en rapport avec les
représentants des institutions collaborant aux programmes
sous tous leurs aspects, tant opérationnels que financiers :

- a) Le Représentant spécial du Secrétaire général
étant amené à voyager constamment, pour se rendre
tant dans les bureaux sur le terrain qu'auprès de
divers gouvernements, le Coordonnateur adjoint à
New York doit pouvoir se charger des programmes
et faire rapport au Représentant spécial sur
toute question exigeant son attention immédiate;
- b) Il est chargé d'établir le rapport périodique
adressé aux pays donateurs sur tous les aspects
de l'exécution des programmes.

Le Coordonnateur adjoint sera secondé au Siège, à New York,
par un sous-directeur.

3. Titre du poste : Coordonnateur adjoint (sur le terrain)
- Classe : D-2
- Service : Bureau du Coordonnateur adjoint pour la coordination des programmes humanitaires des Nations Unies en faveur du Kampuchea, à Bangkok (Thaïlande)
- Fonctions : Faisant directement rapport au Représentant spécial du Secrétaire général et agissant sous la supervision de celui-ci, le Coordonnateur adjoint pour la coordination des programmes humanitaires en faveur du Kampuchea résidant à Bangkok est chargé d'aider le Représentant spécial à s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées par le Secrétaire général :
- a) Coordonner l'aide fournie par les institutions dans la région;
 - b) Traiter avec les autorités intéressées pour toutes les questions intéressant l'aide humanitaire fournie au peuple du Kampuchea et à ceux qui se trouvent sur la frontière, ainsi qu'aux Thaïs affectés en Thaïlande;
 - c) Conseiller les chefs et les représentants des institutions à Bangkok sur des questions de politique à suivre;
 - d) Conseiller le Représentant spécial du Secrétaire général pour toutes les questions appelant des initiatives de sa part.

4. Titre du poste : Sous-Directeur (New York)

Classe : D-1

Service : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, coordonnateur des programmes humanitaires des Nations Unies en faveur du Kampuchea, à New York

Fonctions : Aider le Représentant spécial du Secrétaire général et le Coordonnateur adjoint à coordonner les opérations humanitaires des Nations Unies découlant de la situation au Kampuchea, et fournir en outre une assistance spéciale au Coordonnateur et à son adjoint pour :

- a) Aider à organiser des réunions de coordination et y participer, recueillir des informations, examiner des décisions et tenir le Coordonnateur et son adjoint au courant de tous événements dans le déroulement quotidien des opérations du Programme et, le cas échéant, contacter des donateurs.
